



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 91/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE MISSION DE COORDINATION SÉCURITÉ PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS) ET DE CONTRÔLE TECHNIQUE (CT) – OPÉRATION DE RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE PAUL CLAUDEL – DST-2023-07-02 – LOT 2 MISSION DE COORDINATION SÉCURITÉ PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS) – SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-2 alinéa 3
- Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un coordinateur pour la sécurité, la protection de la santé (SPS) pour l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Paul Claudel.

APPROUVE l'attribution du marché de mission de coordination sécurité protection de la santé et de contrôle technique pour l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Paul Claudel à la société QUALICONSULT représentée par Monsieur Adrien CHEVEREAU, en qualité de Directeur d'Agence dont le siège en charge de la prestation est situé Domaine de l'Escapade – Bâtiment E – 203 avenue Paul Julien-Palette – 13100 LE THOLONET.

DIT que la commune règlera la somme de 5 500 € HT soit un montant TTC de 6 600.00 €

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 11 octobre 2023

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 13/10/23
Et de la publication ou notification le 13/10/23